

Actions sociales - Handicap

Les aides pour tous

Chaque demande d'aide fait l'objet d'une étude du budget du foyer. Elles sont présentées en commission permanente du CCAS une fois par mois.

Territoire d'action départementale - Boucles de Seine (T.A.S)

Le territoire d'action sociale a pour mission l'aide à l'accès aux droits à travers :

- La promotion et l'éducation pour la santé de la famille, de l'enfant et l'adolescent
- La prévention et la protection de l'enfance
- L'insertion et la lutte contre l'exclusion
- L'aide aux personnes âgées ou handicapées

Contact

Territoire d'action départementale - Boucles de Seine
40 rue des vignobles 78400 Chatou
Tel.:01 39 07 89 03

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Aide au permis de conduire : maximum 250€

Conditions d'attribution :

- Avoir obtenu le code de la route
- Jusqu'aux 25 ans
- Ne pas être imposable sur le revenu (le demandeur ou les parents si l'enfant est toujours à charge)
- S'engager dans une action en lien avec le CCAS (aide au service, accompagnement seniors...)

Transport des demandeurs d'emploi

Conditions d'attribution :

- Inscrit auprès du pôle emploi et sans emploi
- Sur présentation d'une convocation et titre de transport validé

Transport d'une personne handicapée bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de l'allocation adulte handicapé

Conditions d'attribution :

- Uniquement sur projet personnel
- A partir de 20 ans
- En complément de la carte Améthyste (prise en charge par le Conseil Général (zone 3 à 5))

« Noël personnes handicapées » : chèque Cadhoc 20€

Conditions d'attribution :

- Bénéficiaire de AAH à taux plein
- Retrait des chèques multi services en fonction de la date indiquée sur le courrier envoyé aux personnes

Aide d'urgence

Conditions d'attribution :

- Sur étude du budget du foyer à la date de la demande
- Validité de la demande : 2 mois

Les aides aux familles avec des enfants scolarisés

Aides aux activités périscolaires

Si votre enfant est scolarisé, que votre Quotient Familial est ≤ 700 €, vous pouvez bénéficier des aides périscolaires suivantes :

Calcul du Quotient Familial

RFR = Revenu fiscal de référence (1ère page de l'avis d'imposition)

NPF = Nombre de parts fiscales

Quotient familial = $RFR \div NPF \div 12$ mois

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	CONDITIONS	% de prise en charge accordé	Aide facultative supplémentaire après étude du budget de la famille au jour de la demande
Accueil matin			
Accueil soir			
Restauration*	Maternels et élémentaires scolarisés sur la commune		
Etude surveillée		30 %	Le % et la durée seront fixés par les administrateurs du CCAS en commission permanente
Post-étude	*Mais aussi Collégiens scolarisés sur la commune		
Club coup d pouce			
Accueils de loisirs			
	Collégiens hors Croissy en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté)		
Transport	Lycéens Post BAC jusqu'à 26 ans (Sont exclus les apprentis)	50 %	Le % et la durée seront fixés par les administrateurs du CCAS en commission permanente

Vous pouvez récupérer le dossier de demande :

1. En mairie :
Votre interlocutrice : Fanny VIEIRA.
Horaires d'ouverture du service social : Matin : sans rendez-vous de 8h30 à 12h00 / Après-midi : uniquement sur rendez-vous au 01.30.09.31.24
2. [En le remplissant directement en ligne](#)
3. En le téléchargeant ci-dessous :

Fichier

[Formulaire de prise en charge des activités périscolaires 2018-2019 \(.docx - 43.82 Ko\)](#)

Info pratique : vous pouvez imprimer votre duplicata d'avis d'impôt sur le revenu pour l'octroi de

prestations directement sur www.impots.gouv.fr dans votre espace personnel.

Aide à la rentrée scolaire

- Enfants en maternelle : aide de 60 €
- Lycéens : aide de 150 €
- Jeunes de + 18 ans jusqu'à 26 ans (sauf apprentis et boursiers) : aide de 200 €

Les conditions d'attributions :

- Si le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €
- Seuls les dossiers comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées par le service social pourront prétendre à l'aide.
- Des demandes exceptionnelles pourront être proposées par l'agent du service social aux membres de la Commission permanente.

Médiation familiale : conflits familiaux, séparation, divorce....

Qui est concerné ?

- Vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, séparation, divorce.
- Vous êtes jeunes adultes en rupture de liens avec votre famille.
- Vous êtes grands-parents et souhaitez garder des liens avec vos petits-enfants.

La médiation familiale, pour quoi faire ?

Pour vous permettre :

- D'établir une communication constructive.
- D'identifier au mieux la source de conflit.
- D'organiser vos droits et devoirs de parents, de grands-parents.

[La CAF des Yvelines](#) apporte son soutien aux associations qui accompagnent les parents par le biais de la médiation familiale.

Handicap

Pôle Autonomie Territorial Boucles de Seine

Chaque personne handicapée est concernée par une coordination handicap locale, le Pôle Autonomie Territorial Boucles de Seine, prend en charge l'évaluation de la situation de vie, de l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation. Une équipe de professionnels du secteur médico-social accompagne les personnes handicapées.

Votre Pôle Autonomie Territorial Boucles de Seine:

9 rue Armagis 78100 Saint Germain en Laye

Tél. 01 39 66 33 00 / Mail : [bouclesdeseine@mda \[dot\] yvelines \[dot\] fr](mailto:bouclesdeseine@mda.yvelines.fr)

Adresse postale de la MDPH :

MDPH 78

TSA 60 100

78539 BUC CEDEX

Vous pouvez aussi consulter le site de la [MDPH](#)

<https://www.yvelines.fr/fiche/maison-departementale-des-personnes-handi...>

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (A.E.E.H.)

L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.) est une prestation complémentaire destinée à aider les parents qui assument la charge d'un enfant ou d'un adolescent handicapé sans qu'il soit tenu compte de leurs ressources. Elle peut être accordée avec l'un des 6 compléments dès lors que la nature ou la gravité du handicap requiert fréquemment l'aide d'une tierce personne ou occasionne des dépenses particulièrement coûteuses. information sur le [site du conseil Général](#)

Transports

PASSE NAVIGO AMETHYSTE

Depuis le 1er juillet 2013, le Conseil général des Yvelines vous facilite les transports grâce à AMETHYSTE. Cette nouvelle formule permet de voyager et remplace les anciens titres « Améthyste gratuité », « Améthyste demi-tarif » et « Rubis ».

Modalité d'attribution de la carte Améthyste gratuit - zone 3 à 5 (sous conditions de ressources) :

- Personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée, AAH ;
- Personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires d'une pension d'invalidité 2ème et non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle.

La commune dispose de parkings prioritaires

- Avenue du Maréchal Foch
- Boulevard Fernand Hostachy
- La Patte d'Oie
- Parking Leclerc (bd Hostachy)
- Rue du Saut de Loup
- Place de l'Eglise
- Avenue de Wailly
- La Mairie (avenue de Verdun)

Accueils pour adultes et enfants handicapés mentaux

Foyer de vie pour personnes adultes handicapées mentales "Les Mésanges"

Le foyer de vie accueille des jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle et disposant de suffisamment d'autonomie leur permettant de participer quotidiennement aux actes de la vie et de diverses activités.

Il a été inauguré en 2009, et propose 45 places dont 5 en accueil de jour séquentiel.

Cet établissement est géré par l'Association [AVENIR APEI](#) (27, rue du Général Leclerc à Carrières sur Seine tél. 01 30 86 22 50), affiliée à l'[UNAPEI](#).

Contact : Sandy JAAJAA, directrice du foyer
Adresse du foyer : 87 bis, chemin de Ronde, Croissy
Tél: 01 30 15 73 60
[foyerdevie@avenirapei \[dot\] org](mailto:foyerdevie@avenirapei.org)

Bulle d'Air

Un espace innovant pour les enfants handicapés de 3 à 10 ans. C'est la première structure de loisirs ouverte sur le temps scolaire pour enfants handicapés en France. Ce nouveau lieu leur permet de passer des moments de détente et de loisirs couplés à leurs rééducations en complément de leur scolarité. Priscilla précise que cela permet aussi aux familles de souffler car ces enfants passent le plus souvent leur temps à la maison avec un des deux parents. [Http://www.centrebulledair.com/](http://www.centrebulledair.com/)

Contact : Priscilla WERBA
Adresse : 17 rue Ernest Gouin
[contact@centrebulledair \[dot\] com](mailto:contact@centrebulledair.com)

Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

Membres de la commission :

- Le Maire Jean-Roger DAVIN
- L'adjointe au Social Françoise ANDRE
- Représentants des associations liés aux différents handicaps
- Charte Handicap

A Croissy, la Charte Handicap s'organise autour de 11 thèmes déclinés en actions concrètes : des plus « classique » comme l'accessibilité des lieux publics, l'emploi, le logement, à d'autres plus inattendues.

Pour consulter l'intégralité de la Charte Handicap :

Fichier

[Charte handicap \(.pdf - 83.9 Ko\)](#)

Contact

Le CCAS propose un accueil

SANS rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

UNIQUEMENT sur rendez-vous du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

L'accueil est dédié aux conseils pour les familles et les personnes handicapées pour une aide aux différentes problématiques de la vie quotidienne, à l'instruction de dossier de demande de logement et de cartes de priorité/stationnement auprès de la MDPH et du Conseil Départemental.

Fanny VIEIRA

Tél : 01 30 09 31 24

social@croissy [dot] com

Permanences gratuites en Mairie

Prise de rendez-vous obligatoire au 01.30.09.31.24 ou 01.30.09.31.48

AVOCAT DU BARREAU DE VERSAILLES

Répond à l'ensemble des besoins juridiques des particuliers.

Le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30

(Hors vacances scolaires)

JURISTE DU CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille)

Informe, oriente et accompagne le public en général dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences, du soutien à la parentalité, de l'emploi.

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 (Hors vacances scolaires)

BAE, Boucle Accueil Emploi

Accueil, écoute et orientation des personnes à la recherche d'un emploi.

Le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 (Hors vacances scolaires)

MÉDIATION FAMILIALE

Tiers impartial offre un espace transitionnel de dialogue, écoute, de respect mutuel et de concertation.

Le 2^{ème} Mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30 (Hors vacances scolaires)

BÉNÉVOLE DE L'UNAFAM

(Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques)

Accueil, soutien, écoute pour les familles dont un proche est malade psychique.

Le 1^{er} lundi de chaque mois de 10h00 à 12h00

(Hors vacances scolaires)

RDV auprès de Mme TRACQ au 06.16.78.58.60 ou ctracq@gmail.com

Les associations d'aide

> [Voir la liste des associations d'aide et de solidarité](#)